

**BULLETIN MUNICIPAL N° 165****Réunion du conseil municipal  
du 14 septembre 2023**

Personnes présentes, tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Romain DEVYNCK qui a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey LEDOUX, Madame Sandrine LESTOQUOY et Antoine DECOUFOR, excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacky VERBREGUE

**Délibération dans le cadre du recensement INSEE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se fera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Pour ce faire, il y a lieu de créer les postes pour un coordinateur et 2 agents recenseurs et de fixer leur rémunération. Les arrêtés de nomination seront ainsi établis par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose :

- Madame Stéphanie GILLIOT en qualité d'agent recenseur et de coordinatrice. Monsieur le Maire précise que ce travail est à réaliser en dehors des heures rémunérées de secrétariat de la mairie. Cependant, ce travail peut être réalisé pendant des heures de congés ou de récupération.

- Une personne pour laquelle une demande de candidature est lancée dans le village et parmi lesquelles Monsieur le Maire aura à décider. Le travail demande de la disponibilité le soir et en fin de semaine, de la discrétion et le secret professionnel.

- Monsieur le Maire précise qu'une dotation forfaitaire pour le recensement sera alloué par l'état mais que le montant ne nous sera communiqué qu'en novembre. La rémunération propose est la suivante :

- Coordinateur : 400 € brut
- Recenseur : 700 € brut /personne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création des postes et la rémunération qui sera attribuée.

La photo des 2 agents recenseurs apparaîtra sur le bulletin municipal de décembre afin que la

population soit bien informée des personnes qui vont frapper à leur porte.

**Délibération pour création d'une servitude piétonnière**

Monsieur le Maire a été sollicité par un habitant de la commune. Celui-ci a l'intention d'acheter le vieux bâtiment dit « la Cense de tous les diables », situé sur la parcelle cadastrée C366. Il souhaite pouvoir accéder à l'arrière car l'entrée y sera de son côté. Mais les quelques m<sup>2</sup> entre le pignon et la voirie appartiennent à la commune car il y a toujours un ancien puits.

Monsieur le Maire ne souhaite pas un échange de terrain et propose au conseil municipal, la création d'une servitude de passage piétonnier de deux mètres de large, travaux à la charge de l'acheteur.

Par la suite, de fait d'une future fréquentation, le conseil municipal aura à se prononcer sur la réhabilitation de ce puits, le dernier communal, au titre de la conservation du patrimoine. Ce puits restera fermé par la suite pour des raisons de sécurité, mais sa réhabilitation, d'une forme à définir, sera une curiosité touristique intéressante.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de cette servitude piétonnière, travaux à la charge du propriétaire.

**Délibération pour exonération d'une taxe foncière**

La Chapelle d'Yeuse dispose d'un bail emphytéotique (99 ans) au profit de l'association des chapelles et ce patrimoine profite aux nombreux visiteurs. Elle a profité de subventions, à ce titre, pour une réhabilitation de la toiture.

Cependant, au niveau foncier, elle est toujours sous le nom de Monsieur Michel BELLANGER, propriétaire des lieux. Celui-ci nous a interpellé car il paye toujours le T.E.O.M. (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) alors qu'il n'y a pas de poubelles à cet endroit.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès des services fiscaux et la CCPO. Le seul moyen d'exonérer le propriétaire de cette taxe, est de supprimer la taxe foncière s'y attachant. Les pertes financières sont minimes. 50€ pour la commune et 24€ pour la CCPO au titre des poubelles. Sachant que le propriétaire ne profite plus des locaux de part le bail emphytéotique, Monsieur le Maire propose d'exonérer le propriétaire de toute taxe foncière l'adresse « 5079 Rue de la Chapelle » le temps de la

durée de ce bail conformément à l'article 1521 du Code Général des Impôts.

Après débat, le conseil municipal valide l'exonération de toute taxe foncière l'adresse « 5079 Rue de la Chapelle » le temps de la durée du bail emphytéotique

*Arrivée de Madame Aurore POLLET à 19h.*

### **Délibération pour demande de subventions Fonds Biodiversité et CCPO**

Monsieur le Maire donne la parole dans un premier temps à Monsieur Bruno VALQUE, adjoint en charge des travaux sur le déroulement de la construction du city stade et des derniers travaux s'y afférant.

Après cela, il rappelle que cet équipement de 720 m<sup>2</sup> est sur un terrain de 3.000 m<sup>2</sup> et qu'il y a lieu d'agréments au mieux cette parcelle.

Début juillet, Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré sur site Monsieur MAJOT du Parc Naturel et de l'équipe technique de l'AFAPEI de Balinghem. De cette réunion de travail est ressorti un projet qu'il y a lieu désormais de mener et de se faire cofinancer. Ce projet reprendra :

- Un semis de la parcelle dont le côté droit en prairie fleurie au printemps
- De nombreuses plantations (chênes, arbres fruitiers, haies fruitières, bosquet)
- Un merlon couvert d'aubépine, érables, merisiers, noisetiers, ....
- Deux tables de pique-nique, deux poubelles, un terrain de pétanque, un toilette sèche,
- Une maison des hirondelles. Une animation auprès de l'école sera faite par la ligue de protection des oiseaux.

Le coût du projet s'élève à 30.034,21€ H.T. Nous avons deux partenaires prêts à nous subventionner ce projet. Le département au niveau du « Fonds Biodiversité » du Département et la CCPO au titre du fonds de concours aux communes.

Il y aura lieu de prendre deux délibérations distinctes.

- Le Département, à hauteur de 14.544,33 € qui correspond à 80% de la part reconnue biodiversité par leurs services
- La CCPO, à hauteur de 9.483.04 € qui correspond à 32% du montant total du projet.
- Au total, nous obtiendrons 24.027,37€ de subvention, soit 80% du coût H.T. du projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à établir les demandes de subvention.

Une modification sera apportée au règlement du city stade, le filet pour la pratique du volley et du tennis est à retirer à la mairie, pendant les horaires d'ouverture, et sera sous la responsabilité de la personne qui le récupère.

### **Délibérations sur le projet de rachat de la propriété FOURNIER MAGNIEZ**

Monsieur le Maire fait un résumé au conseil de l'état d'avancement sur ce projet. Il a rencontré l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier), organisme d'état qui achète en lieu et place de la commune, finance la démolition et revend au terme de la mission à la commune, moyennant une participation financière. Le principe est intéressant mais il s'avère très long (3 à 5 ans), et finalement plus coûteux que si nous prenions la main directement. De plus, nous ne pouvions revendre de parcelles avant d'avoir remboursé l'E.P.F.

Nous nous sommes tournés également vers les banques. La solution la plus intéressante nous est venue du Crédit Agricole sous forme d'un prêt relais sur 2 ans, remboursable par anticipation sans frais sur les trimestrialités restant à rembourser.

Dans le même temps, Monsieur le Maire était en relation constante à l'étude notariale et les Domaines. Les dernières nouvelles nous sont très favorables. Les Domaines ont désormais autorité sur l'ensemble des héritiers et sur le montant de la vente. Rien ne s'oppose donc plus à la vente. Celle-ci a été proposée à 50.000€ (contre les 80.000€ initiaux) par Monsieur le Maire aux Domaines sachant que leur estimation était à 45.000€ de leur côté. Cette proposition semble convenir et va remonter rapidement à leur hiérarchie.

Les autres frais inévitables à ce projet sont les frais de notaire, le diagnostic avant travaux, la démolition et déblaiement, la division parcellaire. L'ensemble ne devrait pas dépasser les 20.000€

Une discussion s'engage ensuite sur l'utilisation future de cette propriété de 2.600 m<sup>2</sup> au cœur du village (revente terrain + terrain de loisirs pour les maternelles, revente pour béguinage, etc). Monsieur Frédéric LARUE demande que l'on se renseigne sur l'impact d'une éventuelle plus-value

Il convient de délibérer au niveau du conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour l'achat de la propriété

- De signer l'autorisation du prêt relais au Crédit Agricole (durée 2 ans, taux 4.61%) pour un montant de 70.000€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document pour l'achat de la propriété et pour l'ouverture du prêt relais.

### Questions diverses

○ La rentrée s'est bien déroulée. Comme pour l'année précédente, les effectifs sont de nouveau en baisse avec 18 élèves partis en 6<sup>ème</sup> contre seulement 4 entrées en maternelle. Nous avons cette année cinq classes allégées de 18 élèves en moyenne chacune. A noter que dans le personnel, Madame Ludivine DESOTEUX a remplacé Madame Anaïs DACHICOURT. La nouvelle application pour la gestion de la cantine et de la garderie a été mise en place durant l'été. Des travaux de peinture ont été réalisés par les employés municipaux dans la cantine et le couloir de l'école.

○ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le Stade qui porte actuellement le nom de ARNAUD soit rebaptisé au nom de JACKY, eu égard aux nombreux services rendus par Monsieur VERBREGUE. Monsieur le Maire précise qu'avant de faire cette proposition, il a appelé la sœur de Arnaud, qui est la dernière représentante de la famille et qui a donné son consentement. Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour le changement de nom mais demande que l'appellation soit « Stade Jacky VERBREGUE ».

○ Monsieur Geoffrey LEDOUX confirme que la commune est bien labellisée « Terre de jeux 2024 ». Il assiste à plusieurs visio-conférences et revient vers le conseil pour transmettre les informations. Il est actuellement en négociation pour que la commune obtienne un panneau pour l'entrée de la commune.

○ Suite aux travaux de renforcement de la puissance électrique vers la ferme Les fraisiers, le trottoir a été refait avec des gros cailloux. Monsieur François BOYEZ signale que depuis, ce trottoir n'est plus utilisé car peu praticable. Il demande qu'on puisse les enlever et mettre quelque chose de moins dangereux. Monsieur Frédéric LARUE propose de mettre du

sable stabilisé. Monsieur le Maire voit avec les employés communaux pour cet hiver.

○ Monsieur François BOYEZ demande si la commune peut faire un marquage pour les anciens paniers de basket à l'aire de jeux. Demande acceptée. Il demande aussi l'autorisation d'organiser une réunion entre la commune et les services de la DDTM afin d'implanter une chicane provisoire avec feux pédagogiques à l'entrée de la rue de l'église. Demande acceptée.

○ Monsieur Jean-Paul LELEU fait part de sa réunion avec le Crédit Agricole dans le cadre de leur fondation pour la délivrance d'aides à des associations locales.

○ Notre secrétaire sera en vacances du 03 au 12 octobre, les permanences mairie seront donc réduites au mardi après-midi et au samedi matin. Merci de prendre en compte pour vos demandes.

Fin de la réunion à : 20 h30

### **Photos de notre city stade**

